AB TRANSPORT

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 1000 €

121 RUE LOUIS BECKER 69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 979784840

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 21/03/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

BD AV

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de Albin Viossat, pour cause de démission en date du 28/03/2025.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cession de 500 actions pour un montant de 500 euros de la Société détenues par Albin Viossat, ancien Directeur Général à l'associé cessionnaire suivant : M. Baptiste Duchamp, résidant 121 rue louis becker 69100 Villeurbanne, France né(e) le 13/06/1993 à Villeurbanne 69100.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés de l’adjonction d’une activité à l’activité existante de la Société à compter du 28/03/2025.

L'activité de la Société est désormais :

Chauffeur de VTC et Commerce en ligne

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

BD AV

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

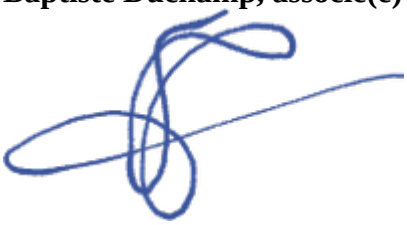
Décision 5 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Baptiste Duchamp, associé(e)



Albin Viossat, associé(e)



Albin Viossat, ancien Directeur Général et Cédant d'actions de la Société



M. Baptiste Duchamp, Associé

BD AV



BD AV